

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Exercer vos missions, maîtriser vos responsabilités et gérer vos risques

1 JOUR, 7 HEURES

CONDUITE DE CHANTIERS

CODE :
TC14

Objectifs de la formation

Définir le rôle, les compétences de l'AMO et ses interactions avec les intervenants à l'acte de construire

Déterminer les risques encourus dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) lors des différentes phases d'une opération de construction

Identifier les responsabilités et les assurances adaptées

Animée par

- JABLONSKI Frédéric
Avocat,
BARREAU DE LILLE

Public concernés

- Maître d'ouvrage public et privé ; Promoteur immobilier ; ESH, SEM ou OP

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Il est conseillé de disposer de notions juridiques au préalable

Tarifs

- Tarif général : 995,00 €HT

Maîtriser le cadre juridique de l'intervention de l'AMO

- Tour d'horizon des principales références réglementaires à connaître
- Pourquoi faire appel à une AMO
- Quelles différences si le mandat existe ou non
- Répertoire les différents profils des AMO
- Savoir différencier l'AMO des autres intervenants

Connaître la place de l'AMO dans l'opération : les relations avec le maître d'ouvrage et les autres intervenants

- Connaître le contenu et les caractéristiques de ses relations avec le maître d'ouvrage

- Étudier la nature du contrat avec le maître d'ouvrage
- Identifier les obligations de l'AMO et le devoir de conseil
- Quelles sont les modalités de rémunération de l'AMO
- Caractériser ses relations avec les intervenants : qui fait quoi, et quand
- L'AMO face au maître d'œuvre et aux autres intervenants : coordinateur SPS, etc.

Déterminer l'étendue du champ d'intervention de l'AMO

- Quel est le contenu des missions de l'AMO depuis l'idée du projet jusqu'à l'achèvement de l'opération
- Comment appréhender les aspects financiers, commerciaux, juridiques, urbanistiques, techniques, environnementaux

Responsabilité et assurance

- Déterminer la responsabilité de l'AMO à l'égard du maître d'ouvrage et de l'ensemble des intervenants à l'acte de construire
- Principe de mise en œuvre des responsabilités
- Identifier ce qui relève de la responsabilité contractuelle et de la délictuelle
- Contentieux de la responsabilité

AMO et Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) : Comprendre les distinctions et leurs effets sur la relation avec la maîtrise d'ouvrage

ATELIER Etude de cas : Analyse de la jurisprudence

Dates

Paris	Classe virtuelle	Lyon
21/03/2023	27/06/2023	27/06/2023
06/11/2023		

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la

plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.